

Bulletin Municipal

SANNAT

N° 27

Janvier 2022

SANNAT



Terre de partage

Logo réalisée par Mme Stols Monica

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Le Recensement

Le Compte administratif et le Budget

Le Personnel

Le Matériel

Bâtiments communaux

Biens communaux

La voirie rurale et communale

Les Collectivités

Affaires diverses

Infos pratiques

A propos de l'école

La vie associative

- **A.P.E.I. Sannatoise**
- **ACCA de Sannat**
- **Sann'Attractif**
- **Sannat Loisirs**
- **S.H.P.**
- **E.S. Mainsat-Sannat**

Le carnet de l'année 2021

Evènements à venir...

Mot du maire

Cette année 2021 a malheureusement été fortement perturbée par la crise sanitaire comme 2020. Le début de l'année 2022 semble parti pour être compliqué également. Souhaitons néanmoins que la situation se normalise progressivement.

Il faudra probablement sur le long terme apprendre à vivre avec le virus. Prenez soin de vous et appliquez les gestes barrières pour le bien-être collectif.

La crise sanitaire a une nouvelle fois impacté la vie associative sannatoise pourtant grâce à l'investissement sans faille des bénévoles de toutes les associations un certain nombre de manifestations a pu avoir lieu :

- Le Sannatrail s'est déroulé cette année, avec environ 95 participants pour une course de 7kms ou une autre de 15kms. Ceci a permis de faire découvrir notre belle campagne.
- L'organisation du challenge vert et des championnats départementaux jeunes de cyclisme par l'intermédiaire du cercle cycliste Mainsat-Evaux
- La mise en place par SHP de panneaux pédagogiques présentant des vues du Sannat d'autrefois.
- L'association Sann'Attractif a déjà un an et demi. Son existence permet de faire battre le cœur du bourg. L'investissement quotidien de ses bénévoles au service de nous tous mérite d'être souligné.

Je remercie également toutes les personnes qui font vivre la P'tite Coop en y venant régulièrement pour faire leurs achats. C'est cette coopération mutuelle des habitants pour les habitants qui permet de faire vivre notre commune.

Le grand projet du mandat va débuter cette année par la création d'un gîte d'étape dans le logement de la poste. Ceci va permettre de faire connaître notre bourg à un nouveau public et de faire revivre ce lieu. Les cyclistes qui emprunteront la future Grande Traversée qui passera chez nous pourront y trouver une halte pendant leur périple ou tout autre voyageur.

La grange de l'ensemble immobilier Noizat va être rénovée pour la sauver de la destruction.

Une toiture photovoltaïque va être mise en place. L'électricité produite sera en partie autoconsommée dans notre multi-commerce associatif.

Ceci est le début d'une importante réflexion sur la diminution et la maîtrise des frais de fonctionnement de la commune que le conseil souhaite mener tout au long du mandat.

La municipalité est au regret de ne pouvoir organiser la cérémonie des vœux du maire cette année encore, toujours pour raison sanitaire.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022

ainsi qu'une bonne santé à tous.

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

Merci de faire
Bon accueil à
Coralie MALETERRE
qui sera l'agent recenseur
pour Sannat



C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Le Compte administratif et le Budget

Dispositif Conseil en Energie Partagé (C.E.P.)

Le 15 janvier,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif du Conseil en Energie Partagé proposé par le SDEC.

Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseil en énergie pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, ...

Ce service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans. Le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 € / habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'adhérer au dispositif du CEP et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Orientations budgétaires

Le 21 février,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et invite les conseillers à faire part de leurs remarques pour mieux ajuster les montants aux besoins et ressources de la collectivité. Il souhaite aussi que les grandes lignes des investissements pour 2021 soient décidées.

Comme l'an passé, il faut noter une baisse relative de l'article comptable fêtes et cérémonies, baisse due à la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19 qui perdure et qui contraint à limiter les rassemblements. Par ailleurs, suite à la restitution par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine du volet cantine et garderie de la compétence école à compter de septembre 2019, une attribution de compensation devrait être régularisée en 2021.

En matière d'investissements, différentes dépenses sont au programme ou envisagées, mais sous réserve pour certaines, d'obtention de subventions et qu'il faille en mesurer de plus près la pertinence et l'opportunité :

- Voirie communale et chemins ruraux
- Création d'un site internet plus fonctionnel et mis à jour
- Réhabilitation d'un bâtiment qui menace ruine en centre bourg
- Installation d'une citerne souple pour la récupération d'eau de pluie
- Achèvement de l'opération d'aménagement du parking jouxtant la salle des fêtes (éclairage du parking, aménagement paysager, poulailler pédagogique)
- Equipement informatique et numérique de la mairie

Contrat Boost'Comm'Une

Le 19 mars,

Monsieur le Maire rend compte que dans le contexte d'un réinvestissement du centre bourg, la commune a pu compter sur l'aide de l'association Sann'Attractif pour l'ouverture d'un multi-commerce et bar culturel (gestion assurée bénévolement par les membres de cette association en fonctionnement collégial). S'appuyant sur les atouts de cet emplacement et les compétences et motivations de ces bénévoles, la commune envisage un plus vaste projet : remettre la vie au cœur du bourg. Les atouts fonciers de la commune aident en cela : dans le cœur du bourg, la commune jouit de nombreux bâtiments, espaces verts et point d'eau. Par le truchement du bénévolat de l'association de chasse agréée de Sannat, un grand bâtiment a été rénové en partie de manière intérieure par l'association et par la municipalité en ce qui concerne l'enveloppe extérieure. Ce bâtiment est voué à accueillir les associations et se veut un « booster » de lien social en général. Ce contexte favorable en majeure partie insufflé par une forte dynamique associative et de remarquables initiatives, enjoint la commune à prendre à bras le corps les atouts encore en présence pour réinvestir le centre bourg et y apporter le plus de vie possible. Une attention est également portée par la municipalité à chaque hameau, mais pour le présent projet, le bourg nous a paru le vecteur le plus approprié à ce type d'aménagement.

En premier lieu, il convient de pérenniser encore certains bâtiments communaux « en jachère » et de supprimer des bâtiments qui entachent le paysage et apparaissent comme des « verrues » (préfabriqués avec toit en amiante). Il en va à la fois d'enjeux de sécurité (risque d'éboulement de pierres...) et aussi d'enjeux esthétiques et structurels (usages futurs).

Il y a lieu dans un second temps de profiter des espaces verts pour en faire des lieux de vies et de découvertes. Ainsi la création d'un jardin sensoriel est prévue (herbes aromatiques, instruments musicaux de plein air...), de même que l'implantation d'un module de fitness de plein air. Dans le but de rendre le plus agréable possible ce lieu de vie, des aménagements paysagers sont prévus et en ce sens, la commune souhaite s'équiper d'une citerne de récupération d'eau de pluie de grande capacité (100 m³) pour contribuer à cette mise en valeur, au fleurissement particulièrement, sans que la commune ait à puiser dans le plan d'eau en centre bourg pour cela, afin de préserver l'écosystème et de le renforcer même.

Un volet patrimonial sera présent aussi et consistera en une remise en scène d'une « pierre montoire » taillée qui trônait près de l'église dans les années 1950. Elle ferait l'objet d'un panneau pédagogique associé. Ce type de pierre servait jadis au cavalier pour descendre aisément de son cheval. Ces aspects historiques ont été soulevés par l'association locale Sannat Histoire et Patrimoine, laquelle sera associée à ce projet car elle souhaite apposer des plaques représentant des photos d'époques de certains bâtiments emblématiques du bourg (commerces, mairie, etc..) sur les bâtiments actuels liés, créant ainsi un avant/après qui pourra développer un imaginaire propre à chacun, au travers du regard qui y est porté.

Il conviendrait aussi à la commune de rendre plus lisible ses atouts pour la vie locale (panneaux signalant l'école, le cabinet médical et remise en scène d'une ancienne enseigne postale en bois repeinte dans ses couleurs d'origine).

Enfin, l'installation de toilettes écoresponsables agréablement intégrés au paysage (bardage bois) pour ne pas jurer est prévue par soucis de praticité et pour unifier la démarche environnementale portée par la commune et l'association Sann'Attractif.

Nous soulignons pour conclure que d'autres aménagements seraient prévus (« halle ouverte » en forme de « T », lieu de convivialité, festivités, concerts, marchés ponctuels de producteurs locaux...) mais ne pouvant être envisagés à l'horizon 2022, nous ne l'incluons pas dans cette présentation. Dans la perspective de la mise en œuvre du fonds de solidarité en faveur des Communes pour les années 2020 à 2022, le Département de la Creuse a créé les Contrats Boost'Comm'Une consistant en un programme d'investissement pluriannuel pour une opération pour des projets structurants sur le territoire. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2020, le conseil municipal avait acté la contractualisation de la commune avec le département dans le cadre du Contrat Boost'Comm'Une 2020-2022 pour l'aménagement du centre-bourg. La commune peut prétendre à 13 800,00 € sur cette période avec un taux de financement de 20% maximum.

Pour ce présent projet, le plan de financement présenté serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réhabilitation de bâtiment	44 811,36 €	Boost'Comm'Une	13 800,00 €
Installation citerne	9 930,00 €		
Jardin sensoriel	1 480,00 €	DETR citerne	3 972,00 €
Jeux palets géants	1 038,00 €		
Panneaux pédagogique	2 724,00 €		
Toilettes écoresponsable	27 900,00 €		
Pierre montoire	2 680,00 €	Autofinancement	88 266,19 €
Désamiantage	10 984,33 €		
Module fitness	4 490,00 €		
Total HT	106 038,19 €	Total HT	106 038,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec le Département dans le cadre du Contrat Boost'Comm'Une pour l'aménagement du centre-bourg.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certains aspects du présent projet mériteront d'être affinés et discutés, d'autant plus que la dépense totale à laquelle peut prétendre la commune (13 800 €) rapportée à son taux de subvention (20 %) ne rendent éligible que 69 000 € d'investissement à cette subvention.

Fixation des taux d'imposition

Le 09 avril,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à la loi de finances pour 2020 (article 1636 B sexies du code général des impôts) l'obligation du vote de la taxe d'habitation n'est plus mentionnée. Son taux n'est donc plus voté. Cette suppression de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert pour les communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en place d'un coefficient correcteur.

Dans le cadre de cette refonte, le Maire propose les taux suivants pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,78 %
 - Dont part départementale : 22,93 %
 - Dont part communale : 11,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,56 %

Après échange de vues, les conseillers municipaux, approuvent les taux proposés par Monsieur le Maire. Ces derniers s'appliqueront sur l'exercice 2021.

Compte administratif et de gestion

Le 09 avril,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif et de gestion de l'exercice 2020 approuve celui-ci et statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation :

Résultat exercice 2020 : 34 061,33 €

Le résultat antérieur de fonctionnement étant de 229 810,88 €,

Le total à affecter est de 263 872,21 €

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :

Besoin de financement à la section d'investissement	126 397,26 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	137 474,95 €
Total	263 872,21 €

Vote du budget primitif

Le 10 juillet,

Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Monsieur le Maire en collaboration avec Madame Coutel Christine, receveur municipal. Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 511 388 € pour la section de fonctionnement et à 359 858 € pour la section d'investissement.

Les chiffres du budget annexe "lotissement" s'élèvent respectivement à 92 562 € pour le fonctionnement et 92 562 € pour l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces budgets tels qu'ils lui sont présentés.

Don de l'association Sann'Attractif

Le 09 avril,

Mesdames Blouin, Bodeau et Sauthon font part du souhait de l'association Sann'Attractif de faire un don à la commune. Cette somme s'élèverait à 2 400,00 € sous forme de chèque. En effet, elles expliquent que l'association a été bien aidée pour son démarrage et suite à l'année écoulée, les finances permettent ce don. Elles décident de se retirer, toutes trois pouvant avoir intérêt dans l'affaire, étant membres actifs de l'association.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ce don à condition qu'il s'agisse d'un legs sans charges, c'est-à-dire sans contrepartie, et non affecté à une opération particulière. Le trésor public s'occupera de verser cet argent dans les caisses de la commune.

Subventions exceptionnelles

Le 15 juillet,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de deux demandes de subventions exceptionnelles, émanant respectivement de l'association du Cercle Cycliste Mainsat Evaux et de l'association des Restos du Cœur de la Creuse. L'organisation du Cercle Cycliste Mainsat Evaux fait part du fait qu'elle a été missionnée pour l'organisation du championnat départemental des jeunes qui se déroulera le 17 juillet 2021 sur la commune de Sannat. Cet événement supposant une logistique adaptée avec ce que cela entraîne de frais de fonctionnement et mettant un coup de projecteur sur la commune de Sannat, il apparaît légitime que la commune sur laquelle la course se déroule contribue financièrement à la réussite de cette manifestation. C'est pourquoi une subvention de 300 € est sollicitée.

Les Restos du Cœur de la Creuse font quant à eux valoir l'accroissement de leur activité et le fait que leur entrepôt actuel est sous-dimensionnée, non conforme aux normes en vigueur et que des travaux s'imposent (travaux d'aménagement, transfert des chambres froides, renouvellement du matériel de stockage...). Ces derniers sont estimés à 60 000 € à l'échelle départementale. Dans ce cadre, une subvention de participation est sollicitée. S'il n'y a pas lieu de se réjouir du succès de cette association car cela traduit en filigrane un appauvrissement croissant d'une part de la société, il apparaît souhaitable de l'aider dans sa lutte contre la précarité et l'exclusion.

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € au Cercle Cycliste Mainsat Evaux dans le cadre de son organisation du championnat départemental des jeunes sur la commune ainsi que le versement d'une subvention exceptionnelle au Restos du Cœur de la Creuse à hauteur de 100 € pour participer au financement du projet de réaménagement de son entrepôt départemental.

Subvention de fonctionnement

Le 11 juin,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération du 16 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une subvention mensuelle au Docteur Robert Sylvie jusqu'à fin juin 2021. Il convient ainsi, pour faciliter la continuité de son activité de réexaminer cette aide de la municipalité. Monsieur le Maire se réjouit des retours toujours aussi positifs et unanimes à l'encontre du Docteur Robert Sylvie. Il propose dans ce cadre de lui faire bénéficier d'une nouvelle aide de la municipalité visant à favoriser son exercice, mais souhaite qu'elle participe symboliquement aux frais de fonctionnement du logement. Madame Robert Sylvie avait déjà d'ailleurs proposé que sa participation puisse être proratisée au nombre de jours de sa présence par mois. Cette participation de sa part, outre le fait qu'elle permet de couvrir certains frais liés au fonctionnement du cabinet médical (nettoyage des locaux, frais d'électricité, d'occupation...), revêt aussi un sens plus global et vise à faire, que chacun, à son échelle, assume certaines charges, dans un esprit collaboratif et d'équité. Toutefois, il y a lieu de considérer que d'avoir des commerces et services de proximité sont une chose essentielle et qu'il est aussi des devoirs de la municipalité de favoriser cet exercice, au nom des services rendus aux administrés. Monsieur le Maire propose en conséquence de mettre en place pour 1 an une subvention au Docteur Robert Sylvie à hauteur de 335 € et ce, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Invité à délibérer, sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- Affirme qu'il est d'intérêt général de maintenir un service médical de proximité.
- Autorise en ce sens Monsieur le Maire, à verser, une subvention mensuelle de 335 € à Madame Robert Sylvie. La subvention sera versée en début de chaque mois, sur une durée d'un an, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Le Personnel

Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le 15 janvier,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prévoir les nouvelles modalités des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel étant donné que ces derniers arrivent à échéance. Vu que ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics, il a été convenu que Monsieur le Maire signerait ces contrats avec la C.N. P. La reconduite de ces contrats couvrant les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et les agents stagiaires, titulaires et contractuels affiliés à l'IRCANTEC, a pris effet le 01/01/2021 pour une durée d'un an.

Création d'un poste d'adjoint technique et administratif.

Le 09 avril,

Suite au départ de Mme Élodie Franco de l'Agence Postale en avril 2021, la commune a recruté une personne pour la remplacer. Mesdames Cindy Picaud et Jessica Gozard ont successivement géré l'Agence Postale. Suite à de multiples rebondissements, Mme Ève Gava a été embauchée temporairement à partir du 23 août pour ce poste. De plus le remplacement temporaire de Mme Louise Marie Cancigh pour la cantine scolaire par Jessica Gozard s'est prolongé puisque Louise Marie a souhaité prendre un congé parental de 6 mois. Par conséquent Jessica Gozard continue de faire les repas pour les écoliers Sannatois. Cependant compte tenu de l'effectif scolaire grandissant et par la même occasion du nombre croissant d'élèves mangeant à la cantine, la commune a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 5 heures par semaine pour aider la cantinière. Ève Gava a donc aussi été recrutée pour cet emploi. C'est pourquoi les horaires de l'Agence Postale ont changé, les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, puisque Ève va aider à la cantine à partir de 12 h 00. Modalité d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal : Cet avantage entre dans le calcul des cotisations de sécurité sociale et il est également soumis à la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et au CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale). Il est évalué en euros selon des montants forfaitaires qui est valorisé chaque année suivant l'évolution du prix à la consommation des ménages. A titre indicatif au 1er janvier 2021 le montant forfaitaire de l'avantage en nature « repas » notifié par l'URSSAF est de 4,95 € par repas. Par conséquent cette attribution des avantages en nature « repas » a été autorisée par la municipalité

Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur

Le 07 décembre,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires et rémunéré sur la base de l'indice brut 638. Monsieur le Maire est chargée de procéder au recrutement de celui-ci.

L'agent embauché pour procéder au recensement de la population exerçant des fonctions essentiellement itinérantes effectue des déplacements avec son véhicule personnel, sur le territoire de la commune dans le cadre de ses fonctions. Ces déplacements ne peuvent être remboursés selon le barème kilométrique en vigueur, puisqu'ils sont réalisés sur le territoire de la commune. Afin de pouvoir le dédommager de ces frais, le conseil municipal décide d'appliquer l'indemnité forfaitaire prévue par la réglementation ; soit une indemnité de 230 €.

Le matériel

Equipement informatique et numérique

Le 21 février,

Monsieur le Maire fait l'état que les 2 postes informatiques de la Mairie deviennent obsolètes et qu'il devient nécessaire d'investir dans ce matériel indispensable, de nos jours. De plus, au vue de notre sous équipement pour le télétravail et visio-conférences, il est suggéré de se munir d'un vidéoprojecteur avec écran sur trépied et d'un kit webcam grand angle.

Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR au titre de l'exercice 2021 pour cet investissement dont le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Equipement informatique : (Ordinateurs, webcam, onduleur)	2 730,50 €	DETR 2021	2 779,50 €
Vidéo-projection :	1 630,00 €	Autofinancement	2 779,50 €
Kit visioconférence :	1 199,00 €		
TOTAL H.T.	5 559,00 €	TOTAL H.T.	5 559,00 €

Le 8 mai,

Suite à la délibération du 20 février 2021, concernant le renouvellement du matériel informatique et numérique, le conseil municipal décide de suivre l'avis consultatif de la commission d'appel d'offres et retient les entreprises suivantes :

- RDN Diffusion pour la partie vidéo-projection couplé à un appareil de visio-conférence pour 1908,33 € HT,
- CERIG pour l'ordinateur fixe (écran + tour) et ses éléments associés (Microsoft Office, antivirus) pour 1 282,00 € HT
- LCD03 pour l'ordinateur portable, onduleur, disque dur externe pour un montant de 1 375.99 € HT

Bâtiments communaux

Plan de financement sur l'opération d'investissement sur le bâti de l'école

Le 15 janvier,

Monsieur le Maire expose le plan de financement sur l'opération d'investissement sur le bâti de l'école de Sannat pour laquelle la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine sollicite un fonds de concours de la commune de Sannat :

DEPENSES		RECETTES	
Changement des portes et fenêtres	11 855,57 €	DETR 70% perçue par la Com-com	9 712,20 €
Installation des volets roulants	2 019,00 €	Autofinancement de la com-com à hauteur de 20% sur le montant total des dépenses	2 774,91 €
		Fonds de concours de la commune de Sannat à hauteur de 50% du reste à charge dans la limite des 20% d'autofinancement obligatoire de la Com-com	1 387,46 €
TOTAL	13 874,57 €	TOTAL	13 874,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent plan de financement et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

- Autorise le Maire à engager, mandater et liquider ce fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine par la commune de Sannat sur l'exercice 2021.

Cette dépense d'investissement sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

Agrandissement de l'école de Sannat

Le 15 janvier,

Compte tenu des effectifs de l'école de Sannat qui vont en croissant, la Com-com propose un agrandissement de l'école de Sannat par la mise en place d'un Algeco. Des toilettes plus fonctionnelles doivent par ailleurs être envisagées. Une demande de subvention DETR a été demandée par la Com-com. Si le projet aboutit, la commune devra verser un fond de concours de participation.

La commune soutient ce projet de valorisation de l'école et du bourg.

Suivi des cloches de l'église

Le 19 mars,

Le suivi des cloches de l'église a révélé qu'il conviendrait de remplacer les battants et moteurs de volées de 2 cloches. Pour l'une d'entre elle, ce remplacement est d'ailleurs plus urgent afin d'éviter l'usure de la cloche et particulièrement de ses bords de frappe.

Des devis ont été demandés et compte tenu de la satisfaction donnée par l'entreprise Bodet et de leur expertise, il est décidé de retenir cette entreprise pour cette prestation (2 155,65 € HT).

Panneaux et/ou enseignes dans le bourg de Sannat

Le 11 juin,

Une consultation est lancée pour le choix de fournisseurs à même de proposer à la commune des panneaux ou enseignes à apposer sur divers bâtiments communaux pour les rendre plus visibles.

Après concertation, l'entreprise Fleury Enseignes est retenue pour la pose d'enseignes en métal au cabinet médical et au secrétariat de mairie et l'entreprise Atelier Comm'Unique pour la pose d'un panneau à l'école de Sannat.

Aménagement d'espaces urbains autour de l'école

Le 21 février,

La commune s'est vue attribuée une subvention de 5 741,32 € au titre de la DETR 2019 pour le projet d'aménagement d'espaces urbains autour de l'école pour une dépense totale estimée à 16 403,78 € HT. A ce jour, 14 873,80 € HT ont été dépensés et il convient de solder cette opération d'aménagement.

Pour cela, il est proposé l'acquisition d'un poulailler pédagogique qui trouverait sa place sur le chemin de l'école à la cantine scolaire, ainsi que l'installation d'éclairage extérieur sur le parking qui a été créé et la clôture de l'arrière du parking à des fins de sécurité (il se trouve en effet une citerne à gaz). Divers fournisseurs ont été consultés à cette fin.

Le plan de financement définitif (DETR 2019) se chiffre (HT) ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Création parking	14 199,80 €	DETR 2019	5 741,32 €
Matériaux pour création chemin entre l'école et la cantine (Travaux en régie)	674,00 €		
Matériaux pour clôture de l'arrière du parking à des fins de sécurité (Travaux en régie)	641,81 €		
Poulailler pédagogique	154,17 €	Autofinancement	10 948,46 €
Eclairage extérieur	1 020,00 €		
TOTAL	16 689,78 €	TOTAL	16 689,78 €

Etude pour projet de gîte dans l'ancien logement de la Poste

Le 15 Juillet,

Monsieur le Maire rappelle que, si le logement de la Poste a fait l'objet de nombreuses rénovations, ces dernières n'ont été que parcellaires, sans une démarche globale de rénovation permettant d'en faire un logement attractif et fonctionnel. La municipalité ayant engagé une démarche de dynamisation du centre bourg (multi-commerce, réhabilitation progressive du bâtiment Noizat, projet de halle, d'aménagement paysager...) alliée à une volonté de faire vivre le tourisme vert sur la commune, il apparaît pertinent d'envisager de faire du bâtiment un « gîte d'étape » et de l'inscrire dans une démarche d'écotourisme. Cela implique des travaux.

Le conseil municipal décide de retenir le projet du cabinet d'étude L.Tech pour la mission de l'esquisse qui s'élève à 1 260 € HT

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux

Le 15 Juillet,

Monsieur le Maire rappelle que lors de précédentes réunions, les conseillers s'étaient prononcés en faveur d'une politique environnementale vertueuse.

Les projets communaux actuels entrent dans cette politique pour les bâtiments communaux couplée à une volonté de réduire les factures énergétiques liés. Dans ce sens Monsieur le Maire a consulté divers prestataires et propose le projet de l'entreprise Grange Solaire, projet consistant à recourir à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux afin de favoriser dans ces derniers l'autoconsommation. Ce type de projet visant à l'autoconsommation est pleinement réussi lorsque la part d'autoconsommation sur la consommation globale est supérieure à 70 %.

Trois lieux d'installations possibles :

- Sur un bâtiment proche du multicommerce associatif.
- Sur le préau de l'école.
- Sur un bâtiment à construire qui couvrirait le terrain de tennis.

Il est entendu que ces choix sont dictés par un dimensionnement adapté à la consommation énergétique des bâtiments alentours et des données plus techniques (exposition, etc...). Il est aussi précisé que le cycle de vie des panneaux photovoltaïques est d'une vingtaine d'années et que ce type de produits se recycle. Sur l'aspect fonctionnel de ce projet Monsieur le Maire précise que l'entreprise Grange Solaire assumerait le coût de l'opération, moyennant un loyer annuel versé par la commune sur une durée contractuelle. A l'issue du contrat la commune aurait l'option de racheter l'installation.

Le conseil municipal accepte la collaboration de la commune avec l'entreprise Grange Solaire, mais souhaite que dans un premier temps, la commune s'engage sur le projet visant à l'autoconsommation du multicommerce.

Biens communaux

Plantation de la Montagne

Le 8 mai,

Monsieur le Maire rapporte que les éclaircies supervisées par l'ONF en vue de valoriser la plantation de la Montagne ont commencées.

Prix de vente au « lotissement des Boutilloux »

Le 8 mai,

Monsieur le Maire fait état de la demande de Madame Magalie JOUAN pour l'obtention d'un lot au lotissement des Boutilloux , le lot 4, d'une surface de 919 m². Elle aurait souhaité toutefois acquérir ce lot pour une somme globale de 9 000 € TTC environ.

Considérant que la relance de la machine économique suite à l'épidémie de Covid19 peut se décliner par des initiatives et décisions à l'échelle des territoires communaux qui peuvent se traduire par un accès facilité à la propriété qui serait en outre bénéfique pour la commune (impôts, population, enfants potentiels pour l'école...) ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un nouveau coup de pouce pour faciliter la vente des lots en instaurant un prix de vente du lotissement des Boutilloux à 9,80 € TTC du m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer dorénavant le tarif du prix de vente du lotissement des Boutilloux à 9,80 € TTC le m².

Remplacement de porte de grange à St Pardoux, maison Riffat

Le 11 Novembre,

Une porte de grange d'une annexe de la maison locative Riffat doit être remplacée.

Après proposition de devis, l'entreprise Bastier a été retenue pour ses travaux pour un montant de 2 308,00 € HT.

La voirie communale et rurale

Renforcement de structure de chaussées

Le 15 janvier,

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une DETR au titre de l'année 2021 sur le renforcement de structure de chaussée et que la commune effectue une portion d'un seul tenant en utilisant la technique de l'enrobé pour inscrire l'investissement dans la pérennité.

Il soumet pour ce dossier une portion de route des plus endommagées de la voie communale n°6 et du hameau de Samondeix.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Renforcement de structures de chaussées		DETR 2021	28 864, 99 €
		Autofinancement	43 296, 74 €
TOTAL HT	72 161, 23 €	TOTAL HT	72 161, 23 €

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une DETR au titre de l'année 2021.

La signature du devis de l'entreprise retenue serait effectuée début mai dans le cadre de la procédure des marchés publics et l'achèvement des travaux mi-octobre 2021.

Le 8 mai,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 sociétés ont été sollicitées pour soumettre leurs propositions concernant les travaux essentiellement en enrobés chauds sur la route de Samondeix.

COLAS (La Brionne)	EUROVIA (Aubusson)	TPCRB (St Sulpice le Guérétois)
67 853, 29 €	74 318, 03 €	Absence d'offre

Suite à la proposition de la commission d'appel d'offre de retenir le moins disant, les conseillers approuvent et choisissent la Colas.

Entretien des chemins communaux

Pour rappel, les propriétaires de parcelle jouxtant les chemins se doivent d'entretenir leurs haies afin que les chemins puissent être empruntés assurant ainsi leur pérennité.

Le 15 janvier,

Il a été constaté que certains chemins communaux nécessitent quelques travaux pour un meilleur drainage afin d'éviter les eaux stagnantes et le ravinement.

Le 11 juin,

Le conseil municipal soulève le problème récurrent de dégradation des chemins communaux avec des trous qui nécessiteraient d'être comblés par du tout-venant.

Demande de limitation de vitesse sur la route départementale n°19

Le 19 mars,

Monsieur le Maire fait part au conseil de la requête des habitants des Fayes pour une limitation de vitesse à 70 km/h aux abords du hameau le long de la route départementale n°19. Il rappelle que si la prérogative de cette limitation de vitesse n'appartient pas à la commune mais au département, il est néanmoins du devoir du Maire et de l'Assemblée délibérante d'assurer la sécurité de sa population.

Après l'exposition de ces faits et après en avoir délibéré, le conseil municipal apporte un vif soutien à la requête des habitants, appelle le Département à prendre un arrêté en ce sens et invite le maire à faire part de cette situation au Directeur Départemental de l'Unité Territoriale Technique de notre secteur.

Panneaux de voirie

Le 9 avril,

Un état des lieux des panneaux de voirie manquants sur l'ensemble de la commune semble nécessaire pour une signalisation optimale afin de garantir la sécurité de tous. Les panneaux manquants seront commandés.

Aliénation d'un chemin à Savignat

Le 19 mars,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mr Sauthon Serge, propriétaire à Savignat, demande l'aliénation du chemin rural des Foudres qui relie Savignat au chemin du Masroudier à Vaureix, chemin très humide et que personne n'emprunte. C'est pourquoi Mr Sauthon souhaite l'incorporer à son domaine et en faire un fossé afin d'assécher les terres en contrebas. Monsieur le Maire indique que la procédure prévoit une enquête publique.

Le 30 septembre,

L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 27 juillet. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable aucune observation n'ayant été formulée. Deux mois se sont écoulés à compter de l'ouverture de l'enquête sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Le conseil municipal accepte le principe de la vente au prix de 0,20 €/m² à condition que l'intéressé prenne en charge l'intégralité des frais de bornage dans la mesure où il est demandeur.

Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

le 9 avril,

Tarifs décidés pour l'année 2021 après délibération du conseil municipal :

- 41,29 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55,05 € par kilomètre et par artère en aérien
- 27,53 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Élargissement du chemin ferré de la Croix de Pierre à Anchaud

Le 24 avril 2020 avait été actée la demande d'élargissement de ce chemin. Mr le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise VERRION BENITO s'élevant à 28 300 € maximum selon les besoins de fournitures, transport et mise en place de l'empierrement dans le cas il ne pourrait être trouvé sur place lors des travaux. Après délibération, le conseil municipal retient la proposition de Mr le Maire.

Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Le 7 décembre,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil Départemental de la Creuse. Le conseil municipal décide de demander l'inscription de chemins publics ou appartenant au domaine privé de la commune.

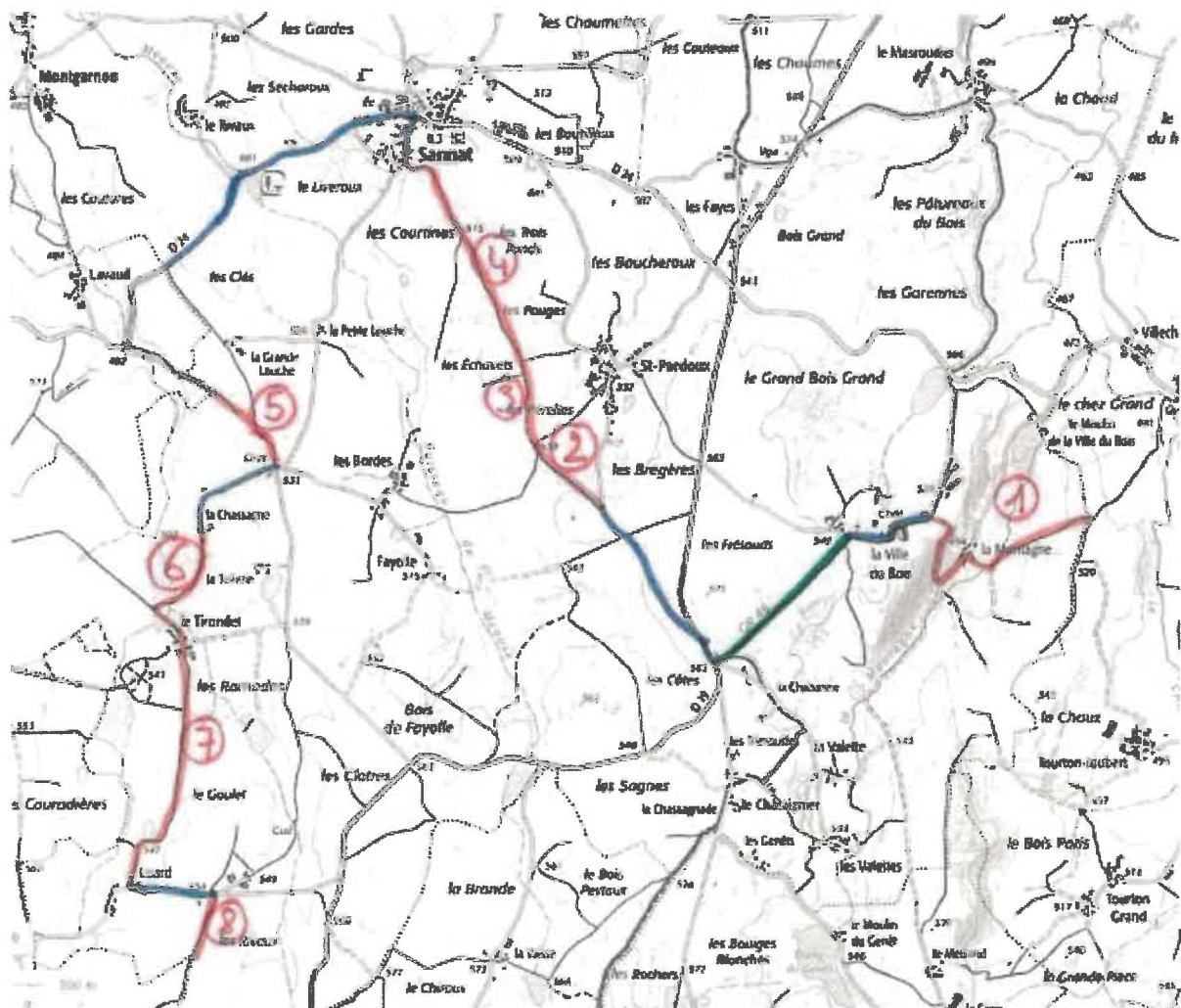
Itinéraire concerné :

Grande Randonnée de Pays de la Combraille

Les chemins concernés par cet itinéraire sont :

1. La Montagne
2. Les Bregères à les Pêrelles
3. Les Pêrelles à les Echavets
4. Les Courtines
5. La grande louche
6. Le Tirondet
7. Le Tirondet à Luard
8. Les Rivaux

-  Chemins déjà inscrits PDIPR
-  Chemins à inscrire au PDIPR
-  Trace de la GRP



Les Collectivités

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Le transfert de la compétence « périscolaire » de la communauté de communes à la commune dans le cadre de l'harmonisation des compétences a eu lieu le premier septembre 2019. À la suite de cette harmonisation un transfert de charges devra être effectué de la communauté de communes à la commune.

La somme récupérée par la commune est de 27 640 € par année.

Compétence mobilité :

Monsieur le Maire rapporte que la loi L.O.M. (Loi d'Orientations des Mobilités) promulguée le 24/12/2019 a pour objectif principal de couvrir l'intégralité du territoire national en A.O.M. (Autorité Organisatrice de la Mobilité). En tout état de cause, les communes ne seront plus A.O.M. à compter du 1^{er} juillet 2021.

Notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) avait jusqu'au 31 mars 2021 pour adopter à la majorité absolue la prise de compétence A.O.M.

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dans cette perspective et lors de sa séance du 20 mars 2021, a adopté cette compétence dans les conditions précitées.

Dans un second temps, les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ont 3 mois pour délibérer à ce sujet suite à ce vote communautaire. Si la majorité qualifiée est atteinte, la loi prévoit une période de 3 mois pour organiser le transfert de la compétence à la communauté de communes.

En revanche, si cette compétence n'est pas transférée à notre communauté de communes, la compétence revient à la Région qui l'exerce dans son entièreté sur le territoire de notre communauté de communes au 1^{er} juillet 2021.

Après délibération, les conseillers municipaux :

Acceptent que la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine prenne la compétence organisatrice de la mobilité et qu'elle devienne A.O.M. (Autorité Organisatrice de la Mobilité)

Nouveaux élus de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

M. VERDIER Alexandre

Président

Maire de Chénérailles



Mme SIMONET Valérie

1ère vice-présidente

1ère adjointe de Bussière-Nouvelle
Santé – Accueil en milieu rural
Nouveaux lieux pour entreprendre



Mme VENTENAT Marie-Françoise

2ème vice-présidente

Maire de Mérinchal
Tourisme – Communication – Attractivité



M. MORANCAIS Patrice

3ème vice-président

Maire de Saint-Chabrais
Finances – Gestion des budgets
CLECT – Fiscalité directe locale



M. GRASS Alain

4ème vice-président

1er adjoint de Saint-Silvain-Bellegarde
Economie - Aménagement numérique
Gestion « locaux nus » - Zones d'activités



M. BIGOURET Jean-Jacques

5ème vice-président

1er adjoint de Bellegarde-en-Marche
Urbanisme - Droits des sols
Energies nouvelles - Politique de l'eau



Mme RAMOS Georgine

6ème vice-présidente

4ème adjointe de Lavaveix-les-Mines
Petite enfance – Enfance
Jeunesse – Famille – Lien social



M. SCHMIDT David

7ème vice-président

Maire de Mainsat
Ecoles - Mobilité



M. PIERRON Jean-Luc

8ème vice-président

Maire de Crocq
Patrimoine immobilier
Entretien et
suivi des travaux
Habitat
Gestion des déchets



M. GRANGE David

9ème vice-président

Maire de Sannat
Assainissement collectif
et non-collectif
GEMAPI



Affaires diverses

Attractivité des communes

Le 15 janvier,

Mme Loillier (chargée de mission pôle accueil-attractivité à la Com-Com) présente la politique d'accueil et d'attractivité mise en place au sein de la Communauté de Commune Marches et Combraille en Aquitaine. Le but est de construire une stratégie adaptée et de mettre en lien le plus rapidement possible les personnes intéressées pour s'installer sur le territoire avec les partenaires susceptibles de leur faciliter l'accueil. Mme Loillier est chargée de faire un état des lieux. Chaque commune doit se doter d'un référent accueil.

Proposition de don de terrain

Le 15 janvier,

Mr Galland propose le don de ses parcelles l341 et l342 de la section C d'une superficie total de 1665 m² située sur la commune. A la majorité absolue, le don de parcelles est refusé.

Problèmes liés à l'usage intensif du savon à l'école

Le 19 mars,

Certains conseillers font part de produits irritants contenus dans le savon liquide acheté pour les enfants de l'école de Sannat. La fréquence du lavage des mains imposées par la crise ne suffit pas à justifier les problèmes de peau actuels. Il est conseillé de se tourner vers des produits moins irritants pour les mains de type Ecocert.

Projet éolien Sarl Cepe la Croix des Trois Fonds

Le 9 avril,

Le projet consiste en un parc éolien situé sur le territoire des communes d'Evaux les Bains et de Fontanières. Ce type de projet s'inscrit dans un objectif d'énergies vertes et ces implantations sont une source de revenus non négligeables pour les collectivités locales communales ou intercommunales. En revanche c'est une source de nuisances pour les riverains et ce type de projet peut parfois être néfaste sur l'attractivité en creuse. Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet Sarl Cepe de la Croix des Trois Fonds sur les communes d'Evaux les Bains et Fontanières.

Pêcherie du Bourg

Le 09 octobre

La pêcherie du bourg a été vidangée afin de procéder à quelques travaux.

En octobre 2019, il avait été lâché 4 kilos de petites carpes et 3 kilos de gardons pour un montant d'environ 30 €.

Lors de la pêche, 50 kilos de carpes et 50 kilos de gardons ont été récupérés et ont servi à empoissonner l'étang Giraud.

Empoissonner directement l'étang Giraud à hauteur de ces mêmes quantités prélevées dans la pêcherie aurait coûté 400 € à l'achat.

Cette opération a ainsi été fructueuse et l'expérience sera renouvelée à intervalle de 2 ans. Ceci permettra un alevinage de l'étang Giraud et une régulation des massettes de la pêcherie.

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public lundi après-midi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermeture le samedi

Tel : 05 55 82 30 57

email : mairie.sannat@wanadoo.fr

Pour un rendez-vous avec Monsieur Le Maire : Merci d'appeler au préalable

Attention : Avant tous travaux de modification ou de construction, pensez à vous adresser à la mairie.

URBANISME EN LIGNE

A compter du 1^{er} janvier 2022, les déclarations préalables de travaux, les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel, de permis construire, d'aménager et de démolir peuvent être déposées en ligne sous forme électronique (*).

Pour cela, la commune de *SANNAT* dispose d'un accès à la plateforme numérique mise en place par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Le site accessible à partir du lien suivant <https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau/#/> permet à chaque utilisateur :

- De créer un profil utilisateur,
- De déposer une demande et les pièces annexes,
- De suivre l'évolution de l'instruction de celle-ci,
- D'échanger avec le service instructeur.

Le dépôt des dossiers sous format papier auprès de la mairie restera possible.

Pour tout renseignement, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.

() : Les dossiers de demande portant sur des établissements recevant du public ne sont pas concernés par le dépôt sous forme numérique et restent soumis à une obligation de dépôt sous format papier.*

SITE INTERNET : www.sannat.fr

OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30

Relevé du courrier à 12h

Tel : 05 55 82 09 41

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Désormais, pour obtenir une carte grise ou un permis de conduire, il faut se rendre sur le site suivant : www.demarches.interieur.gouv.fr

En ce qui concerne la Carte Nationale d'Identité, vous devez vous rendre à la Mairie de Chambon sur Voueize ou d'Auzances.

BASCULE PUBLIQUE

La clé est à retirer à la mairie.

COURT DE TENNIS

	CARTES ANNUELLES		CARTES HORAIRES	
	ENFANTS jusqu'à 16 ans	ADULTES	ENFANTS jusqu'à 16 ans	ADULTES
COURT DE TENNIS	25 €	50 €	2 €	5 €

DECHARGE DES FAYES

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour déposer les déchets, en présence des employés techniques communaux pour vérification. Deux créneaux horaires possibles, le Lundi matin de 11 h à 12 h et le Jeudi après-midi de 16h30 à 17h30.

BARNUM

Un barnum est disponible à la location pour les habitants de la commune. Le tarif est de 150 euros dans le cadre d'un évènement d'une journée. La location comprend le temps de montage et de démontage qui sont effectués par des personnes habilitées, désignées par la mairie. Les demandes seront étudiées au préalable pour acceptation avec prise en compte du terrain d'implantation envisagée et des contraintes, dans un souci de sécurité optimale.

CIMETIERE

Columbarium (tarif au 19/03/2021)

	Concession Location	Prix	Cases par urne
Caractéristiques location	20 ans	450 €	2

Obsèques (tarifs au 19/03/2021)

	Caveau	Fosse	Autres travaux (en régie)
Inhumation, exhumation (Forfait)	150 €	200 €	
Relèvements, Nettoyage			35 € (l'heure)

Caveau communal (tarifs au 19/03/2021)

	Droit utilisation fixe	90 premiers jours	Au-delà de 90 jours
Prix de la location	30 €	0,35 €/jour	0,70 €/jour

Concessions : 40 € le m²

Concession du cavurne : 60 € le m²

CONTRAT DE CONCESSION LOCATION D'UNE CASE CINERAIRE

Dans le columbarium du cimetière :

Pour une durée de 20 ans à date de signature, une case contenant deux urnes au maximum est louée au signataire ou à ses successeurs ayant-droit s'il y a lieu.

En contrepartie le concessionnaire-locataire versera un montant de 450 euros à la caisse du receveur municipal. Ils se composent de 25 euros valant concession du domaine public et de 425 euros valant coût de la location de la case.

PACS

Pour ceux qui se souhaitent se pacser, les démarches se font maintenant en Mairie.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarif de location	Habitants de la commune	Etrangers à la commune
Vin d'honneur ou Réunion		
- Petite salle	30 euros	45 euros
- Ensemble	80 euros	110 euros
Repas, Banquet, Concours de belote	150 euros	200 euros
Location de mobilier		
- Tables	0,65 euros	1,30 euros
- Chaises	0,35 euros	0,70 euros

PECHE A L'ETANG GIRAUD

Cartes annuelles		Cartes Jeunes (- 18 ans)	Cartes à la journée	
Habitants	Extérieurs		Ouverture*	Suivants
30 euros	40 euros	18 euros	10 euros	5 euros

* le jour de l'ouverture, la carte journalière est vendue sur place.

Les autres jours, les cartes sont disponibles :

- A la mairie
- A la Cahute
- A la P'tite Coop

La pêche à l'étang est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent détenant une carte de l'étang valide à seule condition que l'enfant pêche avec une seule canne sans moulinet.

CANTINE

Tarifs repas	Année scolaire
1 ^{er} enfant	2,90 €
2 ^{ème} enfant	2,50 €
3 ^{ème} enfant	2,15 €
Enfant occasionnel	3,40 €
Personnel	4,10 €
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4,10 €
Enseignant	5,40 €

Adresses utiles sur la commune :

Agence postale :

Horaires : du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30

Relevé du courrier à 12h

Tel : 05 55 82 09 41

Cabinet médical :

Docteur Sylvie ROBERT

Présente les Jeudi et Vendredi

Tel : 05 55 82 20 79

Assistante maternelle :

Anne Marie MALETERRE

23 rue des Trois Fonds

23110 SANNAT

Tél : 05 55 65 67 90

Les artisans

SARL MALETERRE

Maçonnerie neuf et rénovation

Tél : 05.55.82.35.46

Email : sarl.maleterre@laposte.net

LELANDAIS David

Plâtrerie – Peinture ; Revêtements sols et murs ; Façades et nettoyage

Tél : 05.55.65.10.02 ou 06.72.97.27.60

Email : david.lelandais@outlook.fr

LE FLOHIC Virginie

Les pains de Virginie - Fabrication de pain et brioches

Tél : 06 87 60 60 92

Email : vlefhohic312@gmail.com

DEPAUW Marianne et PENARD Sébastien

Les gourmandises de Maya – Confitures, Miel

Tél : 06 71 08 46 87

Email : lesgourmandisesdemaya23@gmail.com

TOURAND Marian

Auto-entrepreneur Electricité

Tél : 06.14.06.84.70

STOLS Robert et Monica

Photographie

Graphique Design

Céramique

Tél. 06 87 73 30 29

Email : rjmstols@gmail.com

FROMENT Cécile

Agent immobilier

Tél : 06.26.08.34.91

Email : cecile.froment@iadfrance.fr

MORELAND Gillian

Abessan immobilier

Tél : 06 34 98 67 65

<https://gillian-moreland.abessan.fr/>

Les commerces**Matériels agricoles Ets BOUDET**

Ventes et réparation de machines agricoles, livraison de fuel domestique, ventes et réparations motoculture de plaisance

Tél : 05.55.82.30.90

<https://www.agriaffaires.pro/fr/boudet>

Food Truck - More than Frites

Vente à emporter : Fish & chips, Hot dogs gastronomiques et Burgers gourmands

Tél: 07 77 85 63 93

<https://www.morethanfrites.com>

Epicerie associative La P'tite Coop / Bar associatif Le Trait d'Union

Dépôt de pains, viennoiserie et pâtisserie sur commande, épicerie, produits locaux, produits frais et surgelés

Tél : 09.75.60.17.42

Email : coopsannat@gmail.com

Si malencontreusement, votre entreprise n'est pas notée,
Venez-vous faire connaître à la Mairie

A propos de l'école...

Nous accueillons cette année 37 élèves, 3 élèves en toute petite section, 8 élèves en petite section, 4 élèves en moyenne section, 1 élève en grande section, 6 élèves en cp, 9 élèves en ce1, 2 élèves ce2, 2 élèves cm1 et 2 élèves cm2.

De nouveaux élèves feront leur rentrée au mois de janvier.

C'est avec plaisir que nous constatons encore cette année que les effectifs de notre école sont en hausse !

Afin de veiller au mieux à la distanciation nos locaux sont encore adaptés au COVID. Les enfants de la classe élémentaire travaillent dans les 2 salles de l'école, la classe maternelle ainsi que la cantine se trouvent dans la salle des fêtes.

Bilan de l'année scolaire 2020-2021 :

Cette année a encore été bouleversée par le COVID qui nous a encore obligés à faire l'école à la maison au mois d'avril. L'école a mis en place des blogs afin que les enfants puissent suivre au mieux les apprentissages.

L'école a aussi mis en place un autre outils numérique appelé ENT (espace numérique de travail) afin de faciliter les échanges entre l'école et les familles.

Les séances de natation ont été annulées au mois de juin dernier comme l'année précédente, nous espérons que les enfants pourront redécouvrir les joies de la piscine en cette nouvelle année.

Les voyages scolaires initialement prévus ont été aussi repoussés et nous n'avons pu faire qu'un petit voyage afin de répondre aux consignes sanitaires.

Les enfants ont donc visité la ferme des Clautres à Bord-Saint-Georges puis nous sommes allés pique-niquer et nous promener à l'étang des Landes.



Année scolaire 2021 – 2022

Noël a commencé à l'école par le repas de Noël offert par la mairie qui s'est déroulé le mardi 14 décembre.

Puis le spectacle de Noël a eu lieu le jeudi 16 décembre, si malheureusement les enfants n'ont pas pu offrir un spectacle aux familles, ils ont toutefois pu assister à un spectacle de clowns et ont eu la visite du Père Noël. Après l'ouverture des paquets, les enfants ont eu un bon goûter offert par Sannat Loisirs.

Les enfants se sont rendus le vendredi 17 décembre au cinéma d'Evaux les Bains pour voir le film « Pil » .

L'école remercie l' APEI pour toute son implication en faveur des enfants et les nombreux cadeaux qu'ils ont pu recevoir.

L'école remercie aussi la communauté de commune pour les cadeaux reçus pour l'école.

*Les enfants et toute l'équipe éducative vous souhaitent
Une bonne et heureuse année 2022.
Que cette nouvelle année vous apporte la santé et que
Le bonheur soit au rendez-vous
Dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.*



A.P.E.I.

L'Association des Parents d'Elèves Indépendante Sannatoise vient de souffler sa première bougie.

Le Bureau reste inchangé et repart pour une nouvelle année :

Présidente : Céline ROUCHON
Présidente adjointe : Sandra DONZAUD
Trésorière : Aurélie SAUTHON
Trésorière adjointe: Nadège GATIER
Secrétaire : Aurélie ABRAHAM
Secrétaire adjointe : Mallaury RATON

Les projets pour cette nouvelle année sont :

- Lotos en ligne
- Collecte de cartouches d'encre vides
- Vente de chocolats pour Pâques
- Un repas au printemps (si les conditions sanitaires nous l'autorisent)
 - Kermesse et Repas de fin d'année
 - Vélos Fleuris pour la fête de Sannat
- Gestion du poulailler pendant les vacances.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Bureau de l'APEI

ACCA de SANNAT

Comme chaque fin d'année, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'ACCA (organisation des battues, lâchés de gibiers, déterrage et chasse des nuisibles), et également Olivier Rouchon et ses parents pour la confiance qu'ils nous accordent, depuis plusieurs années, en faisant une demande de plan de chasse commune.

Cette année a encore été perturbée par la crise sanitaire. Malgré cela, le 1^{er} Mai, l'ouverture de l'étang Giraud a eu lieu, avec pour nouveauté l'ACCA qui a pris en charge la vente des cartes et la surveillance. Les cartes peuvent aussi être achetées à la Mairie et à la COOP. Le bénéfice des cartes a été partagé entre l'ACCA et la P'tite COOP, et on peut dire qu'on a eu une très bonne fréquentation de l'étang.

Pendant la relative période d'accalmie de la crise sanitaire, nous avons organisé un concours de pétanque avec l'entente sportive MAINSAT/SANNAT qui, malgré le mauvais temps, a été un succès avec 32 équipes, merci aux participants qui ont joué sous la pluie une grande partie de l'après-midi, et à l'année prochaine sous le soleil, j'espère !!!

Nous avons aussi organisé le 2^{ème} SANNATRAIL avec le comité des fêtes, vu le contexte et les contraintes sanitaires (pass-sanitaire obligatoire), nous avons été heureux de voir environ 80 coureurs prendre le départ sur nos deux parcours de 15 et 7 km. De nombreux participants nous ont d'ailleurs remercié pour l'accueil, la qualité des parcours, et les lots offerts.

Je tiens à remercier les bénévoles et nos sponsors (par ordre alphabétique) : Ets BOUDET, CONSEIL GENERAL de la CREUSE, CREDIT AGRICOLE, FDC23, GROUPAMA, SARL MALETERRE, LA P'TITE COOP, ETS SAINTEMARTINE, ETS SOGET-MAZET, LES THERMES D'EVAUX les BAINS, ETS YANNELEC, Sans qui la qualité de l'organisation ne serait pas la même. J'espère qu'ils répondront « présent » pour le 3^{ème} SANNATRAIL qui est déjà programmé le Dimanche 07 Août 2022 (vous pouvez commencer l'entraînement !!!).

Le nombre de sociétaire de l'ACCA reste stable avec 45 cartes pour cette saison.

En ce qui concerne les nuisibles, si vous avez des dégâts causés par ces derniers, je vous invite à prendre contact auprès de Guillaume GATIER afin qu'il remonte ces informations à la Direction Départementale des Territoires, pour permettre le maintien de ces animaux dans la catégorie nuisible.

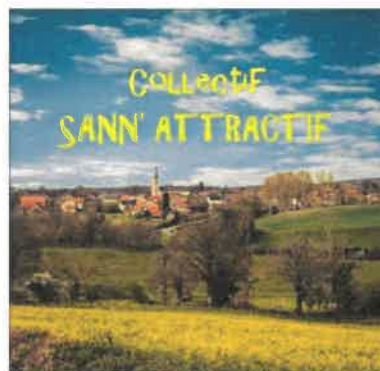
Le prochain rendez-vous, pour les amateurs de chiens courant devrait être le Samedi 05 Mars pour une chasse à courre au Lièvre avec l'équipage des Gorges de la Roseille.

Nous avons aussi fait la surprise à notre doyen de L'ACCA, et certainement du département, de lui fêter son 97^{ème} anniversaire avec un apéritif surprise et un cadeau offert par les sociétaires. Un bon moment de convivialité.



Pour conclure, l'ensemble du Conseil d'Administration de l'ACCA de SANNAT se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022. En espérant que nous soyons enfin libérés de ce virus, afin de pouvoir retrouver une vie normale avec des manifestations dans nos petites communes, qui apportent le lien social nécessaire à leurs survies.

En attendant, prenez soin de vous, et à bientôt.



Dans quelques mois (le 15 mai) **la P'tite Coop** fêtera son deuxième anniversaire. Il y a un peu plus de deux ans une poignée de valeureuses et de valeureux sannatois relevaient le défi lancé par la municipalité afin de faire renaître les deux derniers commerces de la commune qui venaient de fermer leurs portes, le café et la boulangerie-épicerie.

Le pari a été gagné malgré un contexte difficile, celui de la pandémie. Le service de base qui constituait le principal objectif est assuré : permettre à la population locale de trouver près de chez elle les produits de première nécessité dont elle a besoin, presque tous les jours, sauf le lundi. **La P'tite Coop** fournit le pain et les viennoiseries, les produits courants d'épicerie, alimentaires et non-alimentaires, les produits frais (fruits et légumes, produits laitiers) et surgelés. **Le Trait d'union** propose des boissons fraîches ou chaudes, et des glaces en été, aux heures d'ouverture du magasin (du mardi au dimanche de 8h30 à 12h30-Fermeture à midi le samedi et le dimanche).

L'association **Sann'Attractif** offre plus que cela. Aux produits courants, la P'tite Coop ajoute de manière permanente des produits locaux de qualité, la possibilité de passer commande de viande ou de pâtisseries, la mise à disposition des produits du drive « A Vendredi », et de manière exceptionnelle la vente de produits originaux, comme des fromages de Savoie, du Saint-Nectaire, des vins, dont du Champagne, issus directement de leurs lieux de production. La P'tite Coop propose en outre des produits adaptés à l'occasion des fêtes de Noël ou de Pâques et confectionne même des coffrets cadeaux alimentaires à base de produits locaux.

Sann'Attractif c'est aussi de l'animation, à caractère commercial, avec ses deux marchés de producteurs locaux de printemps et d'automne, qui se déroulent cette année le 13 mai et le 30 octobre, ou à caractère ludique et culturel. Avec par exemple le 1^{er} août Aïda et ses plantes médicinales et aromatiques, Noémie et ses créations de couture écoresponsable, Emilie et son initiation à la sophrologie, des jeux de société pour les enfants suivi d'un goûter offert par la p'tite COOP pendant que les parents « papotaient », ou au cours de deux week-ends de décembre l'atelier des lutins avec vin chaud offert au trait d'union (avec passe sanitaire) pour la fabrication des colis-cadeaux, sans oublier le 6 août la soirée-concert avec Jean-Paul JAMOT qui nous a offert une belle " carte postale " musicale de notre cher monde rural.

L'association Sann'Attractif ajoute en supplément du lien social, par les informations qu'elle diffuse, et plus encore par les rencontres qu'elle permet, par les conversations qui animent le bar, la boutique ou le pas-de-porte, tout simplement par le plaisir de l'échange.

La P'tite Coop et le Trait d'Union, non seulement facilitent et rendent plus agréable la vie de nos concitoyens, et de nos voisins et amis des communes proches, mais ils renforcent l'attractivité de Sannat, et ils sont à ce titre un élément important du dynamisme de notre commune. Mais ils ne peuvent vivre que grâce à vous, grâce à votre participation et à votre soutien, en qualité de **clients**, et (ou) de **bénévoles**. C'est le bénévolat qui nous permet d'exister, de proposer tous ces services, et d'offrir des prix bas. Le renfort de l'équipe, même ponctuel, même limité, est toujours le bienvenu, au sein d'un groupe qui s'est un peu étoffé au cours du temps, un groupe où règnent la bonne humeur et la convivialité.



Nos coordonnées :

Tel : 09 75 60 17 42

Mail : coopsannat@gmail.com



Ou Multiservice Sannatois.

Excellente année à toutes et à tous.

La Collégiale de Sann'Attractif.

Sannat-Loisirs

vous souhaite à tous et à toutes

Une bonne et heureuse année

En cours d'année nous avons organisé deux repas (au restaurant) début juillet et début novembre auxquels la plupart des adhérents ont participé. Tous étaient très contents de se retrouver. Nous avons même eu plusieurs adhésions.

Début octobre nous avons tenté de reprendre les rencontres des mercredis après-midi, mais début novembre la pandémie repartait et dans l'impossibilité d'appliquer les mesures sanitaires nous avons tout arrêté.

Que nous réserve 2022 ?? pour l'instant aucune manifestation n'est prévue.

Le bureau de Sannat-Loisirs.



Cette année 2021 aura beaucoup ressemblé à la précédente. Le Covid, toujours présent en est à son cinquième assaut, et si les victimes sont moins mortellement atteintes, les dégâts de toutes sortes restent considérables, malgré les espoirs suscités par les vaccins.

On meurt moins, c'est essentiel, mais on vit toujours moins bien, et cela est particulièrement vrai pour les associations.

Entre deux vagues SHP a tout de même pu réaliser et poser des panneaux rappelant ce que fut le Bourg autrefois, rappelant combien il était alors actif et vivant. Un parcours pédagogique et ludique conduit le visiteur du Bourg d'en-bas au Bourg d'en-haut, et même au-delà, jusqu'à la Fontaine Saint-Martin et à l'étang Giraud. Chacun a pu par ailleurs approfondir sa connaissance de la commune en assistant à la conférence sur la géographie et les paysages de Sannat donnée cet été.

Les patoisants quant à eux ont perfectionné leur connaissance de notre ancienne langue au cours de leurs réunions bimensuelles, quand l'essoufflement de la pandémie le permit. Ils profitèrent de la dernière accalmie du mal pour promouvoir à Ajain cette langue qui, sans les quelques irréductibles creusois qui résistent dans si peu de villages de notre département, aurait déjà succombé. Les Journées Creusoises organisées en novembre, en collaboration avec quatre autres clubs patoisants de Creuse, furent une réussite. SHP en était, et c'est bien ainsi.

Notre devoir de mémoire s'est également manifesté à l'égard des Maçons de la Creuse dans leur déclinaison sannatoise. Nous avons fourni à l'association des Maçons de la Creuse une liste de 273 maçons avec leurs destinations de migration (celles que nous avons trouvées). Vous pouvez consulter ces fiches sur le site « *Les maçons de la Creuse* » « *Annuaire des maçons migrants* » Mot clé « *Sannat* ».

D'autres travaux de recherche nous ont occupés et seront accessibles à tous, ainsi que l'ensemble de ceux que nous avons réalisés depuis la création de SHP en 2014, dans quelques mois, quand sera opérationnel le nouveau site internet que nous créons. Comme le précédent, mais encore davantage, ce site aura pour objectif d'être : un outil de communication à l'intention des habitants actuels de la commune, de ceux qui l'ont quittée, de ceux qui y ont des attaches familiales ou un lien affectif, ou de ceux qui font des recherches historiques ou généalogiques ; un outil de promotion de la commune pour contribuer à attirer de nouvelles populations ; et un outil d'intégration de ces nouvelles populations par le biais de la connaissance de leur commune d'accueil. Enfin pour les générations actuelles et à venir il pourra être un outil de conservation et de transmission de la mémoire.

Notre dernier mot sera donc pour l'avenir, que nous vous souhaitons heureux, en commençant par 2022, où la bonne santé, plus que jamais, reste le vœu prioritaire.

ESMS

Entente Sportive Mainsat Sannat

Laissons derrière nous l'année 2021, peu propice à la vie collective et commençons 2022 en espérant qu'elle fasse tomber les masques et redonne pleinement vie aux associations. L'ensemble des membres de l'Entente Sportive Mainsat Sannat vous souhaite leurs meilleurs vœux de santé joie et bonheur pour cette nouvelle année

Le Bilan de la saison 2020/2021 est très rapide. L'arrêt des compétitions ayant eu lieu en octobre, aucun classement n'a eu lieu. Dommage, puisque les équipes masculines étaient à ce moment-là, première pour l'équipe A et seconde pour l'équipe B. Le début de championnat pour les équipes féminines était plus compliqué. L'équipe première et la réserve étaient avant dernière dans leur championnat respectif.

Afin de ne pas finir la saison sans jouer et après autorisation, l'ESMS a organisé un tournoi en juin avec les équipes de Chambon sur Voueize et Mérinchal sur le stade de Mainsat. Ce moment de retrouvailles a été apprécié par tous après cette période morose.

De plus, nous n'avons pas pu organiser nos manifestations habituelles. Ces dernières nous permettent d'équilibrer notre budget mais surtout de faire vivre nos petites communes. Nous avons seulement réalisé un concours de pétanque pour le 14 juillet avec nos amis de l'ACCA de Sannat.

Le Covid nous a laissé commencer la saison 2021/2022, espérons qu'il nous laisse la finir. Pour démarrer cette nouvelle saison, le club a vu ses effectifs légèrement modifiés. Malgré quelques départs et arrêts les effectifs sont stables grâce aux retours d'anciens et l'arrivée de nouveaux licenciés. Les matchs de préparation laissaient présager une belle saison. Cependant l'intensité, les blessures et les absences ont fait perdre deux matchs à l'équipe 1 qui reste quand même en haut du classement à seulement 1 point du premier. L'équipe réserve propose, elle aussi, un jeu de qualité, dans sa poule de quatrième division. Elle est cinquième de son championnat. De plus, pour le dernier match de l'année à Sannat, elle a bien résisté à plus fort qu'elle. Elle s'incline en coupe des réserves 3-0 contre Aubusson évoluant 2 divisions au-dessus.

Pour les féminines, une seule équipe a été engagée par manque d'effectif. Le nombre d'équipes étant moindre cette année, le district a organisé des poules de brassage. Elles terminent seconde de leur poule et accèdent à la première division.

Afin de pouvoir développer et attirer de nouveaux joueurs dans nos rangs, nous avons déposé avec la commune de Mainsat, un projet de mise aux normes de l'éclairage. Si la DETR et les autres subventions sont obtenues, les équipes pourront alors évoluer le samedi soir la saison prochaine.

En plus du foot traditionnel sur l'herbe, nous proposons le futsal (foot en salle) et le fitfoot. Malheureusement, la crise sanitaire a mis en sommeil ces pratiques. Le futsal devrait reprendre en début d'année et on espère reprendre le fitfoot en septembre. Pour ceux qui ne connaissent pas cette pratique, il s'agit de fitness avec un ballon de football.

Si l'aventure footballistique vous intéresse, joueuses, joueurs, dirigeantes, dirigeants, bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous pouvez contacter Jean Pierre Gamot, secrétaire au 06.98.35.09.32 ou Benoît Maletterre Co-président au 06.48.73.19.05.

Ne pouvant pas passer dans les maisons cette année, vous pouvez retrouver nos calendriers à la P'tite Coop, nous vous remercions pour votre soutien.

En espérant reprendre toutes nos activités et manifestations en cette nouvelle année, le bureau et moi-même vous renouvellent tous nos vœux de bonheur, santé et réussite

Le Co-président, Benoît Maletterre

LE CARNET DE L'ANNEE 2021

Mariages

Alain JOUAN et Brigitte LALLET le 10 juillet 2021

Thierry SÉRÉ de LANAUZE et Anne-Line SPITAEELS le 21 août 2021

Bienvenue à...

Katlyn CANCIGH née le 19 mars 2021

Noé LELANDAIS né le 6 mai 2021

Côme MALETERRE né le 30 avril 2021

Lola AUBERT né le 2 juillet 2021

Bastien KAZUBEK BOUCHET né le 28 juillet 2021

Anna PENARD née le 10 octobre 2021

Et...

**A tous les nouveaux arrivants sur la
commune**

N'hésitez pas à venir vous signaler en mairie

Souvenirs et regrets pour tous ceux qui nous ont quittés

Habitants la commune

17 janvier 2021 : Michel BOUCHET

11 mars 2021 : Yvette COUTURIER

14 avril 2021 : Frédérick MIDDLETON

10 mai 2021 : Clive CHINNER

17 novembre 2021 : Marthe FAUVET

En lien avec Sannat

30 juin 2021 : Monique TERRIER

1^{er} août 2021 : Sylvaine DELOOECKER

1^{er} août 2021 : Sylvaine LIORET

31 août 2021 : Virginie CHANUDET

30 septembre 2021 : Robert DANCHAUD

12 décembre 2021 : Pierrette BUISSON

16 décembre 2021 : Marie PORTEFAIX

25 décembre 2021 : Fernande BATAILLON

Evènements à venir

- **Elections Présidentielles : 10 avril et 24 avril 2022**
- **Elections législatives : 12 et 19 juin 2022**
- **Fête communale : 6 et 7 août 2022 (sous réserve de crise sanitaire)**
- **Sannatrail : 7 août 2022 (sous réserve de crise sanitaire)**

Nous espérons qu'une embellie sur le front de la crise sanitaire permette l'organisation d'autres évènements.

